



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **DEO FUEL**

Description : Destructeur d'odeur de fuel et d'hydrocarbure

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale : MATT CHEM PRODUCT SAS

Adresse: 21, rue Auber – BP 39 – 9212 Montrouge.

Téléphone : (33) 1 42 53 73 73 Fax : (33) 1 47 35 27 28 email : info@mattchem.fr

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX 603-019-00-8 CAS 115-10-6 CE 204-065-8 OXYDE DE DIMETHYLE | Concentration >=50.00% et <100.00%.

Symbole: F+ R: 12

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données : Boîtier aérosol sous pression renfermant 61.80 % en masse de composant inflammable.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation : Dans le cas où une inhalation excessive a provoqué un malaise, retirer le sujet de la zone exposée pour l'amener à l'air libre, le tenir au chaud et au repos, consulter un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver soigneusement paupières écartées à l'eau claire.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre polyvalente chimique, CO₂, sable, terre, mousse, eau + additif.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent. Pour toute application en intérieur, veiller avant de pulvériser, à l'absence de toute source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement), dans le local ou les environs. Appliquer par brève pulvérisation, sans pulvérisation prolongée.

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures interdits : Ne pas percer ou brûler même après usage.

Stockage : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France VME-ppm: VME-mg/m³: VLE-ppm: VLE-mg/m³: Notes: TMP N°:

115-10-6 - - - - -
Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE, 98/24/CE et Arrêté Français du 30/06/04:
CE VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes:

115-10-6 1000 1920 - - -
Protection de la peau : Des crèmes barrières sont recommandées lors des travaux avant manipulation.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité: < 1
Caractère Acide-Base de la préparation: non concerné.
Solubilité de la préparation dans l'eau: Insoluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils: non concerné.
Etat Physique: Liquide Fluide.
Intervalle de Point Eclair: non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est: non concerné.
Température d'auto-inflammation: non précisé.
Température de décomposition: non précisé.
Intervalle de température de fusion: non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus: non précisé

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter : chaleur, flammes, étincelles. Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Gêne au niveau des yeux, sans lésion des tissus oculaires.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Préparation biodégradable

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas percer, ne pas brûler les boîtiers aérosols, même vides.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN1950=AÉROSOLS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
2	5A	-	2.2	-	LQ2	190-625	

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.
2	-	-	SP277	F-D,S-U	63 190 191 277 913	

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
2.2	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A98	
2.2	-	-	Y203	30 kg G	-	-	-	

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28ème adaptation à la directive 67/548/CEE

(Substances dangereuses). Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Cet aérosol a fait l'objet de mesures relatives à l'absence de risque d'inflammation. Contient 61.80 % en masse de composants inflammables.

Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation) - Gaz inflammables liquéfiés (Installation de remplissage ou de distribution de) : N°1414 => Régime A et Rayon d'affichage de 1 km.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 12 Extrêmement inflammable.